RésistanceS.be accuse Georges-Pierre TONNELIER à tort !

Dans un communiqué du 28 août 2010 signé par Nadia GEERTS et Marie-Ange VEYCKEMANS, le collectif RésistanceS.be accusait Georges-Pierre TONNELIER d'être l'expéditeur d'un courrier électronique anonyme, « *provenant notamment de l'adresse électronique suivante : membre.anonyme.du.parti.populaire@me.be* »

Selon RésistanceS.be, ce courriel anonyme, qui aurait été « *envoyé massivement aux médias et à plusieurs autres destinataires, ce 27 août* », aurait dénoncé « *les dérives fascistes du Parti populaire, suite à la crise qui le secoue actuellement depuis l'exclusion de ses rangs de Rudy AERNOUDT, son coprésident-cofondateur.* »

Mais qui pourrait alors être à la base de cet amalgame ? Il faut savoir que la seule personne extérieure connaissant actuellement le lien professionnel entre Maître Laurent Arnauts et RésistanceS.be est un certain Georges-Pierre Tonnelier.

Le collectif RésistanceS.be n'hésite pas à accuser Georges-Pierre TONNELIER gratuitement !

Ce même communiqué anonyme, ajoutaient Nadia GEERTS et Marie-Ange VEYCKEMANS, aurait ensuite précisé que « *ce n'est pas le brevet de respectabilité décerné hier dans Le Soir par Manu ABRAMOWICZ qui modifiera les faits. ABRAMOWICZ, surnommé le « chasseur de fascistes » s'est totalement ridiculisé avec ses affirmations. Il est client du cabinet d'avocat de MODRIKAMEN dont il est un proche. On comprend mieux dès lors son obstination à absoudre ce dernier de toute dérive fascisante.* »

Par un raccourci particulièrement malhonnête, le collectif RésistanceS.be, constatant que l'auteur de ce courrier électronique anonyme avait repris à son compte un extrait d'un article que Georges-Pierre TONNELIER avait écrit au sujet de Manuel ABRAMOWICZ et de son avocat, Laurent ARNAUTS, effectivement membre du cabinet de Maître Mischaël MODRIKAMEN, n'hésitait pas à l'accuser, carrément, et comme à son habitude, sans en fournir la moindre preuve, d'en être l'auteur !

Georges-Pierre TONNELIER avait d'ailleurs immédiatement réagi par voie de communiqué en démentant formellement ces allégations fantaisistes.

Or, dans un article de ce 2 septembre 2010, le blog « On vote pour eux », spécialisé en politique belge, nous apprend que l'auteur des courriers électroniques provenant, entre autres, de l'adresse courriel « membre.anonyme.du.parti.populaire@me.be » ne serait autre qu'un ancien membre du Parti Populaire, M. Aldo-Michel MUNGO.

Voilà donc démontré par A + B, par un média objectif et neutre dans ce domaine, que les dénonciations puériles et « abracadabrantesques » du collectif RésistanceS.be sont dénuées de tout fondement et purement et simplement mensongères.

Une plainte sera également déposée contre le responsable belge du site néonazi Novopress (dont l'identité est connue de RésistanceS). Les plaintes de RésistanceS et de Manuel Abramowicz seront déposée par leur avocat, Maître Laurent Arnauts, auprès du Parquet de Bruxelles pour calomnie, diffamation et dénonciation calomnieuse. Une somme de 25.000 euros leur sera respectivement réclamée à titre de dommages et intérêts.

La législation et la jurisprudence en la matière sont suffisamment riches à ce niveau-là pour que justice soit prochainement rendue une fois de plus à RésistanceS contre Belgique & Chrétienté, Novopress... des groupements d'extrême droite dont le but est la destruction du système démocratique.

Marie-Ange Veyckemans
Secrétaire de l'asbl *RésistanceS*

Contrairement aux affirmations mensongères du communiqué dont elle est l'auteur (!!), c'est Marie-Ange VEYCKEMANS, secrétaire de l'asbl RésistanceS, elle-même, qui dévoilait, dans un article publié le samedi 14 juin 2008 à l'adresse http://www.resistances.be/belgchret10.html, les liens entre l'avocat Laurent ARNAUTS et RésistanceS.be.

Contactez Georges-Pierre Tonnelier en écrivant à l'adresse électronique:

georges-pierre@tonnelier.be

Editeur responsable : Georges-Pierre TONNELIER - Rue François Vander Elst 79 - 1150 Bruxelles